

PS



spécial retraites

Pour une réforme juste, efficace et durable

La retraite universelle et personnalisée



ÉDITORIAL

L'avenir des retraites concerne tous les Français et suscite des inquiétudes. De la part des responsables politiques, vous attendez vérité, et sérieux.

Alors que le gouvernement veut imposer une régression, nous avons pris le temps de la concertation et du travail pour proposer une réforme juste, efficace, équilibrée, qui règle vraiment les questions de financement dans la durée. Nous voulons une réforme qui rassure et redonne confiance aux jeunes, aux actifs et aux retraités.

En 2025, il faudra avoir trouvé 45 milliards d'euros. Nous proposons plusieurs leviers pour boucler le financement et pérenniser notre système après cette date. Nous nous donnons ainsi les moyens de nos objectifs : une réforme juste pour garantir le pouvoir d'achat des retraités menacé par les réformes de la droite, pour améliorer les petites pensions et notamment celles des femmes aujourd'hui pénalisées, et pour prendre en compte la pénibilité.

Cela veut dire des efforts partagés en mettant à contribution tous les revenus, y compris ceux du capital.

Cela veut dire aussi maintenir l'âge légal de départ à 60 ans parce que c'est une justice pour ceux qui ont commencé à travailler tôt, une garantie pour les salariés usés par le travail qui souhaitent partir, et une liberté de choix pour tous les Français.

Mais nous ne nous arrêtons pas là.

Nous proposons aussi des réformes de structure qui vont permettre, sur la base de droits garantis pour tous, d'aller vers une retraite plus personnalisée, adaptée aux besoins et souhaits de chacun.

Passer du temps subi au temps maîtrisé. Permettre à chacun une organisation plus souple et choisie de sa vie, par exemple en reprenant des études en cours de carrière, pour s'occuper de ses enfants ou de ses parents ou en choisissant de partir en retraite progressivement. Bref, une retraite universelle, et personnalisée.

Les retraites, c'est un choix de société.

Avec nos propositions, nous pourrions retrouver confiance dans l'avenir. En étant efficace et juste pour le financement. Et en créant de nouveaux droits et de nouveaux progrès pour tous.

Martine Aubry, Première secrétaire du Parti socialiste



Notre réforme

Ses quatre objectifs

► Garantir le niveau de vie des retraités

Le niveau des pensions est aujourd'hui menacé par les effets des réformes de Balladur et Fillon de 1993 et 2003. Sans nouveau financement solide, il continuera à baisser. Nous proposons au contraire le maintien des taux de remplacement, la revalorisation des petites retraites et la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

► Faire une réforme juste qui repose sur des efforts partagés

Cela signifie la mise à contribution de tous les revenus, et principalement ceux du capital. Cela suppose la prise en compte de la pénibilité – engagement non tenu de la réforme Fillon de 2003. Cela passe par le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans. Sa remise en cause serait la plus grande des injustices pour les salariés qui ont commencé à cotiser tôt et pour ceux qui sont usés par le travail, et la suppression d'une liberté de choix pour tous les Français.

► Une réforme durable

C'est l'impératif de garantir un financement qui pérennise notre système de retraite par répartition, sans qu'il soit besoin de le remettre sans cesse en cause. C'est notre responsabilité vis-à-vis des salariés et des retraités.

► Permettre davantage de choix individuels dans le cadre de garanties collectives

Garantir à toutes et tous des droits clairs et permettre à chacune et chacun de maîtriser sa vie dans un cadre solidaire et protecteur.

Nous proposons la retraite universelle et personnalisée

Ses quatre piliers

De nouvelles ressources, indispensables pour sauver le système des retraites

Pour assurer l'équilibre du système, il faut mobiliser 45 milliards d'euros à l'horizon de 2025. Les socialistes proposent un plan complet qui permet d'atteindre l'équilibre :

- **La mise à contribution des revenus du capital** (bonus, stock-options, ...) : 25 milliards d'euros.
- L'augmentation modérée et étalée dans le temps des **cotisations patronales et salariales** : 12 milliards d'euros soit +0,1 point par an, entre 2012 et 2021.
- **Des réformes de structure (emploi des seniors, retraite choisie)** : 11 à 16 milliards d'euros.

Pour sécuriser le système et faire face aux imprévus, nous voulons porter le **Fonds de réserve pour les retraites à hauteur de 140 milliards d'euros en 2025**, en l'alimentant par une majoration de 15% de l'impôt sur les sociétés des banques.

L'emploi des seniors, un enjeu majeur

- **Accompagner** vraiment les salariés : un rendez-vous tous les 2 ou 3 ans pour tous les salariés dès 45 ans, spécifiquement destiné à envisager leur évolution dans l'emploi.
- Rendre obligatoire la négociation triennale de la **gestion prévisionnelle** des emplois et des compétences dans les entreprises de plus de 300 salariés.
- Généraliser le **tutorat ou les binômes** en entreprise, aménager les **conditions de travail** des plus de 55 ans, en limitant par exemple ou en supprimant le travail de nuit et les tâches physiques, en augmentant les temps de pause.
- Engager ces changements par un mécanisme de **bonus-malus**.
Par exemple, la modulation de 1 point de cotisation patronale en fonction de la part des seniors parmi les salariés.

La prise en compte de la pénibilité et des petites retraites : une question de justice

- Toute période de **travail pénible** (travail de nuit, travail à la chaîne, port de charges lourdes, travail dans le bâtiment...) doit bénéficier d'une majoration des annuités permettant de **partir plus tôt à la retraite**.
Par exemple, un salarié bénéficiant d'une majoration pour pénibilité de 10% pendant la moitié de sa carrière pourrait partir deux ans plus tôt avec une retraite complète.
- Nous proposons de consacrer au **financement de la pénibilité** et à la revalorisation des petites retraites une enveloppe de l'ordre de 5 milliards d'euros.
- Affecter prioritairement les fruits de la croissance notamment à une revalorisation complémentaire des retraites.

La retraite choisie : un système universel et personnalisé pour les nouvelles générations

- **Maintenir l'âge légal de départ en retraite à 60 ans, à la fois liberté de choix, justice et protection.**
- **Des choix individuels dans le cadre de garanties collectives.**
Par exemple, un compte-temps qui décroissance les trois temps de la vie : le temps de la formation, le temps du travail, le temps de la retraite ; ou encore prendre une année sabbatique, reprendre ses études, réduire progressivement son temps de travail ; des droits communs entre les retraites du public et celles du privé ; inciter ceux qui le peuvent et le souhaitent à travailler plus longtemps, plutôt que de relever l'âge légal.
- **Pérenniser notre système au-delà de 2025**
Jusqu'à 2020, des dispositions sont prévues concernant la durée de cotisation. Les mesures que nous proposons (nouvelles ressources, abondement du Fonds de réserve des retraites, amélioration du taux d'emploi des seniors et retraite choisie) assurent le financement du système jusqu'en 2025 et sa pérennité au-delà.
Nous proposons une clause de rendez-vous en 2025. En cas de nouveaux besoins qui ne pourraient être couverts par d'autres moyens, tout allongement de la durée de cotisation devait être limité à la moitié des gains d'espérance de vie.

Sur ces fondements, un système pérennisé et équilibré.

L'ensemble des mesures prévues permet d'assurer l'équilibre du système. Avec les ressources nouvelles proposées (37 milliards d'euros), auxquelles s'ajoutent les 6 milliards liés à l'amélioration de l'emploi des seniors et les effets des mécanismes de retraite choisie (5 à 10 milliards d'euros à l'horizon 2025), cela permet de financer jusqu'en 2025 les déficits prévus par le COR (45 milliards d'euros) et les 5 milliards que nous proposons pour la prise en compte de la pénibilité. Le Fonds de réserve des retraites (140 milliards d'euros en 2025) sécurisera l'ensemble du dispositif.

Nos propositions face aux intentions de la droite



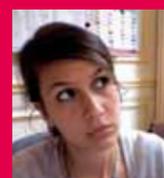
Ce que vous nous dites



Elise Chambazeau, 23 ans, étudiante

« Un effort collectif à produire »

« Avec tout ce qu'on entend, je suis inquiète de ne pas avoir une retraite qui me permettra de vivre correctement mes vieux jours... Je ne veux pas dépendre de mes enfants. Je pense qu'il faut que tout le monde produise un effort collectif ».



Charlotte Collonge, 31 ans, journaliste

« Prendre en compte la pénibilité »

« Les retraites sont un sujet que je vois arriver avec une certaine crainte. Je regarde mes relevés d'un peu loin, c'est assez compliqué à déchiffrer. J'ai reçu mon premier bulletin de salaire à 24 ans. Si je calcule, je pourrai prendre ma retraite à 65 ans. Même si mon métier n'est pas pénible, je trouve que c'est déjà long. Il me semble plus juste que les gens qui travaillent dans des conditions difficiles voire pénibles arrêtent de travailler plus tôt tout en ayant des retraites correctes. Charge à ceux qui exercent des fonctions privilégiées et qui sont donc en meilleure condition physique, de travailler plus longtemps. Il y a aussi la question de l'inégalité homme-femme. L'inégalité de rémunération nous suit jusqu'au bout, même dans la retraite car les femmes ont eu un salaire moins élevé que les hommes, ou parce qu'elles ont pris du temps pour leurs enfants, et on se retrouve ainsi désavantagées au bout du compte ».



Adrien Morais-Pereira, 25 ans, fleuriste

« Un équilibre est possible »

« Le combat des retraites c'est l'affaire de tous, on ne doit laisser personne sur le bord de la route. Défendre nos acquis c'est une priorité, certains on déjà fait une croix sur l'âge légal de départ moi je pense qu'un équilibre est possible en gardant notre système de retraites ».



Olivier Manceau, 33 ans, ingénieur optique

« J'ai commencé à travailler à

28 ans, je ne vais pas partir avant 68 ans »

« Je n'ai jamais vraiment réfléchi au sujet. La retraite me paraît tellement lointaine... D'autant plus que, comme j'ai seulement commencé à travailler à 28 ans en France, après avoir passé deux ans en Ecosse, je ne vais pas partir avant 68 ans! Ça me semble irréel comme échéance. Je ne fais pas un métier épuisant physiquement, aujourd'hui je me vois bien continuer à condition d'avoir bien évolué dans mon poste, d'avoir gagné en responsabilités. Mon père travaillait dans le bâtiment. Il a pu prendre sa retraite à 60 ans pile. Il faut conserver cette limite pour les professions difficiles et pénibles ».

Quel âge légal de départ ?

PS Un engagement ferme de maintenir l'âge légal à 60 ans, parce que c'est une garantie indispensable pour ceux qui ont commencé à cotiser tôt, une protection pour ceux qui sont usés par leur métier et une liberté de choix pour tous.

UMP La volonté de reculer l'âge légal de départ, ce qui pénalisera les carrières longues. C'est la principale solution envisagée. Or pour assurer l'équilibre du système en ne modifiant que l'âge légal, il faudrait le reculer de plus de 8 ans en 2050.

Fonds de réserve des retraites ?

PS Le Fonds de réserve des retraites alimenté par une surtaxe de 15% de l'impôt sur les sociétés acquitté par les banques. Cela permettra de faire face aux aléas sans avoir à remettre en cause le niveau des pensions.

UMP Une politique imprévoyante qui n'alimente pas le Fonds de réserve et ne garantit donc pas la stabilité du système quelle que soit la météo économique et démographique du moment.

Déficits ?

PS Un ensemble de mesures (contribution du capital, hausse modérée des cotisations retraites, amélioration de l'emploi des seniors) avec un chiffrage précis qui assure l'équilibre financier de notre système de retraite en 2025 et au-delà.

UMP Une focalisation sur l'âge de départ à la retraite dont on sait qu'il ne peut pas à lui tout seul régler la question du financement. Du coup, l'équilibre du système n'est pas assuré. Et la suite, on la connaît : baisse des pensions, hausses des durées, comme avec les « réformes » Balladur et Fillon.

PS 25 milliards d'euros prélevés sur le capital à l'horizon 2025 pour une réforme équilibrée qui fait participer tous les revenus au financement des retraites.

UMP Une vague promesse de faire participer « certaines formes de revenus » au rééquilibrage des régimes de retraite alors que toute hausse des prélèvements obligatoires est en même temps exclue. Bref, une nouvelle promesse à la Sarkozy, comme sur la taxation des bonus.

Mettre à contribution les revenus du capital ?

Pénibilité ?

PS Un engagement précis : permettre à ceux qui ont eu des carrières pénibles de partir plus tôt. Une enveloppe de 5 milliards d'euros prévue pour assurer le financement.

UMP Rien de plus que dans la réforme 2003, qui prévoyait déjà une prise en compte de la pénibilité. Une promesse qui n'est toujours pas tenue en 2010.

Emploi des seniors ?

PS Des mesures fortes et contraignantes pour élever vraiment l'emploi des seniors, ce qui conditionne la viabilité de notre système de retraite.

UMP Pas de nouvelles mesures annoncées, alors que la politique de la droite échoue depuis 2002 et n'apporte aucun résultat.

Montant des pensions ?

PS Un engagement ferme à maintenir le niveau des pensions et une volonté de revaloriser le pouvoir d'achat des retraités.

UMP Baisser les pensions est une habitude de la droite puisque les effets cumulés de ses réformes de 1993 et de 2003 ont déjà fait baisser le niveau des retraites de 20%.



Depuis des semaines et des mois, et jusque dans les derniers argumentaires du gouvernement, on entend beaucoup d'affirmations qui sont bien souvent des contre-vérités. Petite revue de détail pour démêler le vrai du faux.

1. Le déficit des retraites est abyssal et le problème des retraites insoluble **FAUX**

Le besoin de financement est de 1,7 point de PIB en 2025 (45 milliards d'euros). Il ne faut pas le sous-estimer, mais il est tout à fait à notre portée. Après tout, ce montant correspond aux baisses d'impôts pour les plus riches décidées par la droite depuis deux ans.

2. Une progression de l'emploi des seniors améliorerait significativement la question du financement **VRAI**

Le taux d'emploi des 55/64ans est en moyenne de 60% au sein de l'Union européenne. En France, il est seulement de 38,2%... seule l'Italie fait moins bien que nous. En Allemagne et au Royaume-Uni, 54 % des 55/64 ans ont une activité professionnelle. Si l'on rattrapait la Finlande (54,5%), cela permettrait d'alléger les déficits de 1 point de PIB et de résoudre une bonne partie du problème de financement.

3. En France, dit le gouvernement, on part en retraite à 58,5 ans **FAUX**

Sauf exceptions très rares, en France, on ne peut pas faire valoir ses droits à la retraite avant 60 ans. 58,5, c'est l'âge moyen de sortie définitive du marché du travail, à cause du chômage très élevé des seniors.

L'âge moyen d'accès à la retraite est déjà de 61,5 ans, car, en plus d'avoir atteint 60 ans, il faut avoir cotisé 40,5 ans pour avoir une retraite pleine (41 ans en 2012, 41,5 ans en 2020). C'est le même âge qu'en Allemagne ; c'est plus tard qu'en Belgique ou en Italie.

4. Tous les pays ont relevé l'âge légal **FAUX**

Seuls l'Italie et le Royaume-Uni ont relevé l'âge minimum de liquidation des droits. Les autres ont maintenu inchangée la possibilité de partir, le cas échéant avec une pension incomplète.

5. Partout ailleurs, on part à la retraite entre 65 et 67 ans **FAUX**

En Suède, on peut partir à 61 ans, au Japon, à 60 ans et 25 ans de contribution. Aux Etats-Unis, c'est à partir de 62 ans. Au Royaume-Uni, les hommes peuvent partir à 65 ans mais les femmes à 60 ans.

6. Une meilleure croissance faciliterait le financement des retraites **VRAI**

0,5 point de croissance en plus (2,4% au lieu de 1,9% prévus pour les années à venir) permet d'assurer 50 % des besoins de financement. Mais il faudrait une autre politique économique que celle menée par le gouvernement.

7. Le relèvement de l'âge légal de la retraite réglerait tout **FAUX**

Même en passant l'âge légal de 60 à 63 ans (et de 65 à 68 ans pour une retraite à taux plein) et en allongeant la durée de cotisation à 43,5 ans, on ne réglerait que 36% du problème de financement à l'horizon 2050... C'est pourquoi nous proposons de nouvelles recettes, principalement sur les revenus du capital par souci de justice, une politique vigoureuse d'emploi des seniors, et un allongement volontaire pour ceux qui le peuvent et le souhaitent.

8. Le niveau des retraites en France est plus élevé qu'ailleurs **FAUX**

La retraite moyenne annuelle en Allemagne est de 41 046 euros, en Belgique de 35 578 euros, aux Pays-Bas de 37 026 euros. En France, la retraite moyenne est de 29 549 euros. Le mode de revalorisation des pensions de retraite est plus avantageux en Allemagne ou au Royaume-Uni. En France, on revalorise sur la base de l'évolution des prix depuis la réforme Balladur de 2003. Ailleurs, les salaires sont pris en considération. Nous voulons revaloriser le montant des pensions, et notamment des petites retraites.

9. Le report de l'âge légal est une solution injuste **VRAI**

Ce serait faire reposer l'effort sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt, et sur ceux usés par leur métier, qui seraient donc obligés de cotiser plus que les autres. Non seulement c'est injuste, mais en plus inefficace : avec seulement 38% des seniors en emploi, le relèvement de la durée légale reviendrait surtout à transformer des retraités en chômeurs, sans effet sur les déficits.

10. Les fonctionnaires ont une meilleure retraite **FAUX**

La durée de cotisation et l'âge légal de départ sont les mêmes. Les fonctionnaires bénéficient du calcul de leurs retraites sur les derniers salaires, mais les primes ne sont pas prises en compte. Au total, pour la majorité des fonctionnaires et des salariés du privé, les taux de remplacement ne sont pas très différents : 80% pour un fonctionnaire sans prime, 85% pour un salarié au SMIC ; 59% pour un cadre du public dont la prime représentait 40% du salaire, 60% pour un cadre du privé.

11. En France, les femmes ont une retraite plus faible **VRAI**

Le montant mensuel d'une pension de retraite tous régimes confondus est de 825 euros pour une femme et de 1 426 euros pour un homme. Réduire ces inégalités est pour nous une priorité.

12. La proposition du PS, dit le gouvernement, multiplie les taxes pour les classes moyennes **FAUX**

C'est ce qu'a prétendu François Fillon, à court d'arguments, à l'Assemblée nationale, repris en chœur par les dirigeants de l'UMP. Dérouté par la proposition solide et financée du PS, il préfère mentir qu'argumenter. Notre réforme ne crée aucun impôt nouveau et ne repose ni sur les classes moyennes, ni sur les ménages modestes, pas plus d'ailleurs que sur les PME.

Pour proposer, débattre et agir, rejoignez le Parti socialiste



Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Tél. portable : Tél. fixe perso :
 email :

Je souhaite prendre contact avec les socialistes
 Je désire adhérer au Parti socialiste
 Je verse.....euros pour soutenir l'action du PS (chèque à l'ordre de AFPS)

Selon les dispositions de la loi du 9 janvier 1995, ces sommes seront soumises à réduction d'impôt.

www.parti-socialiste.fr
Rejoignez la coopol, le réseau social de la gauche : lacoopol.fr

À renvoyer au Parti socialiste, 10 rue de Solferino 75333 Paris Cedex 07